

La réforme des chambres régionales enlisée

Philippe Séguin, qui défendait ardemment la réforme des chambres régionales des comptes, avait des difficultés à la faire avancer.

Le Syndicat des juridictions financières (SJF) a salué hier la mémoire de Philippe Séguin, en rappelant sa « *volonté constante (...) de maintenir le dialogue et la discussion* » avec ses représentants. Cet hommage n'enlève rien au caractère particulièrement rugueux des relations qu'entretenait le premier président de la Cour des comptes avec cette organisation, qui rassemble environ 70 % des 320 magistrats financiers siégeant dans les 22 chambres régionales des comptes (CRC) métropolitaines.

La raison ? Le projet de réforme dont Philippe Séguin était l'artisan et le défenseur acharné. Annoncé il y a deux ans, il vise à renforcer

l'évaluation des politiques publiques au niveau national en associant les magistrats des chambres régionales aux travaux. Avec une logique évidente : les politiques publiques (éducation, transports, RSA, APA, etc.) mêlent de plus en plus l'action de l'Etat et des collectivités. Mais les chambres régionales craignent que cela n'aboutisse à sacrifier le contrôle budgétaire des collectivités locales. Le 17 novembre dernier, elles étaient en grève.

L'enthousiasme est retombé

A l'issue de la réforme, le nombre de magistrats et des personnels de contrôle devrait avoir diminué de 20 %, tandis que celui des CRC serait ramené à moins d'une dizaine de « chambres des comptes ». Des entités jugées trop éloignées du terrain par les magistrats, donc moins vigilantes sur les comptes

publics locaux. Les juges n'en ont pas moins reconnu à la réforme défendue par Philippe Séguin le mérite d'étendre leurs missions à la certification des comptes public locaux et à l'évaluation des politiques.

Le texte qui doit permettre l'entrée en vigueur de la réforme se trouve encore sur le bureau de l'Assemblée nationale. La commission spéciale qui doit l'instruire n'a toujours pas été créée. L'enthousiasme du gouvernement est retombé depuis que les députés de la majorité se sont mis à regimber, à la suite des députés de gauche vent debout contre cette réforme. En pleine campagne des régionales, Matignon ne tient pas à créer un débat incontrôlable de plus, comme la réforme des collectivités locales, débattue dans quinze jours au Sénat, risque de le devenir.

JOËL COSSARDEAUX